



Donner un nouvel élan à l'insertion par l'activité économique



Séminaires interrégionaux des CDIAE – automne 2008

Synthèse de l'atelier 1

Comment, dans le cadre du CDIAE, mobiliser les acteurs du territoire pour réaliser un diagnostic, définir les orientations et élaborer un plan d'actions partagés ?

Rappel des deux fils rouges de l'atelier

Les objectifs de l'atelier :

Identifier et capitaliser les éléments nécessaires à la construction d'un diagnostic et d'un plan d'actions partagés (méthodologie d'élaboration, objectifs opérationnels incontournables, leviers d'action à la disposition des CDIAE) afin d'optimiser l'offre d'insertion par l'économie et de renforcer son impact sur le territoire.

Les résultats attendus à l'issue de l'atelier :

- Formuler des préconisations de méthodes et d'outils utiles aux CDIAE pour élaborer et piloter le plan d'action.
- Recenser les bonnes pratiques susceptibles de contribuer à la réflexion sur l'outillage des CDIAE et les attentes des participants en vue de la tenue des Assises nationales des CDIAE début 2009.

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



1. Un préalable : installer des conditions favorables à une approche partagée des membres du CDIAE

- La nécessité, au-delà du cadre règlementaire existant, de clarifier dans la concertation la question du pilotage des CDIAE en lien avec les champs d'intervention Etat/Conseil régional/Conseil général notamment,
- La nécessité de clarifier les fonctions des CDIAE :
 - Des témoignages attestent sur certains territoires d'un manque de lisibilité sur ce qui se fait dans les CDIAE ;
 - Les participants signalent une tendance à la réduction des travaux des CDIAE à des fonctions administratives « d'enregistrement des dossiers » ;
 - Les CDIAE doivent développer des stratégies pour structurer et soutenir une animation territoriale opérationnelle visant la mise en œuvre des orientations définies ;
- L'importance d'un discours cohérent et harmonisé des financeurs publics ;
- Le besoin d'une dimension stratégique à redonner au CDIAE : réunir au moins une fois par an non pas les seuls représentants techniques mais aussi les élus pour avoir une vision « politique ».

2. Des points de méthode incontournables

a. Une approche globale pour élaborer l'état des lieux et le plan d'action

Il faut aborder la démarche d'état des lieux- diagnostic- plan d'action dans le cadre d'une approche globale : la question de l'IAE doit être intégrée dans un contexte plus large prenant en compte le champ de l'insertion, mais aussi celui de l'emploi, de l'activité socioéconomique, de l'évolution démographique, etc.

Pourquoi ?

- Une approche de type « état des lieux de l'IAE et de son contexte d'intervention » plutôt que diagnostic seul de l'IAE s'impose pour analyser tout ce qui peut avoir un « effet levier » ou « effet bloquant » sur un renforcement de la performance de l'IAE.
- Il est indispensable de ne pas marginaliser l'IAE, son interaction avec les politiques de droit commun (emploi, formation, développement économique, aménagement du territoire, développement durable...) étant essentielle pour atteindre ses objectifs.

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



- En prenant en compte le contexte large d'intervention de l'IAE, il s'agit de recenser les diverses instances existantes (COPIRE, CDI, CTI,...) traitant ou susceptibles de traiter de l'IAE, afin de permettre une articulation en bonne intelligence avec le CDIAE. Cette articulation doit notamment permettre de faciliter la participation active des partenaires sociaux (acteurs économiques et représentants des salariés) au pilotage de l'IAE dans le département.

b. Les trois missions clefs du CDIAE pour une politique de l'IAE sur le département

Il convient de passer : 1/ D'une phase de diagnostic / état des lieux ; 2/ A l'élaboration d'un plan d'action triennal (actualisable chaque année) ; 3/ Et au pilotage du plan d'action et à son actualisation.

Des outils produits dans les territoires, et/ou qui seront mis à disposition des CDIAE à l'occasion des Assises nationales des CDIAE, intégreront bien ces trois temps-clefs et permettront de structurer le cadre de travail du CDIAE en partant d'une visée stratégique pour aller vers l'opérationnel et de vérifier la faisabilité et la pertinence du volet stratégique du plan d'action en le confrontant à la réalité.

La fonction de pilotage du CDIAE devra intégrer une fonction de « veille »

Le CDIAE devra être attentif aux évolutions du contexte d'intervention de l'IAE (socioéconomique, politique, etc.) afin de permettre une mise à jour du diagnostic/état des lieux. Il s'assurera ainsi de la mise en place d'une fonction de veille, d'observatoire sur le territoire afin de ne pas en rester à la « photographie » initiale du diagnostic qui peut rapidement et largement évoluer (ex : implantation ou fermeture localement d'une grande entreprise),..

- Cette veille sera à la fois statistique (il sera nécessaire d'associer le SEPES, service statistique de la DRTEFP, à cette démarche de veille statistique, voire à la lui confier). et qualitative (remontée des acteurs de terrain et des membres du CDIAE, au regard de leur institution de rattachement).

3. Vers des modalités pertinentes concernant le diagnostic / état des lieux.

a. Les deux préalables à la démarche de diagnostic / état des lieux

Pour bâtir la démarche de diagnostic / état des lieux, il est nécessaire de s'accorder, avec les membres du CDIAE, sur :

- Le champ d'action couvert par la démarche diagnostic / état des lieux / plan d'action ;
- Une méthode de travail commune.

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



b. La capitalisation des données de diagnostic disponibles

Malgré une grande hétérogénéité des pratiques, il existe sur certains territoires des instances de concertation dans le cadre desquelles des diagnostics sont déjà réalisés et intègrent des éléments relatifs à l'IAE. On peut ainsi noter à titre d'exemple, :

- Les comités territoriaux éducation- formation- emploi, pilotés par la Région ;
- Les bassins d'emploi associant notamment les acteurs du SPE, ;
- Les instances de concertation pilotées par les Conseils généraux en lien avec les PDI et les futurs Pactes Territoriaux d'Insertion ;
- Le PDITH.

Au vu de la multiplicité des instances et des sources de données disponibles, il est dès lors nécessaire de définir une méthode permettant une réelle remontée vers les CDIAE des éléments de diagnostic à disposition.

D'autre part, il est important que le diagnostic / état des lieux sur l'IAE et les orientations des CDIAE qui en découleront trouvent un ancrage fort dans des diagnostics territoriaux infra- départementaux partagés.

Enfin, l'espace de concertation territorial présente également l'atout de pouvoir être le lieu d'élaboration d'indicateurs d'évaluation pertinents des parcours d'insertion dans l'IAE.

c. L'intégration nécessaire d'une approche « publics » dans la démarche de diagnostic et d'état des lieux

Des ressources existent (au sein des PLIE notamment : éléments de suivi de cohortes...) qui permettraient une approche plus qualitative des diagnostics à partir d'une analyse des besoins des personnes en vue de qualifier la gestion des parcours. L'approche actuelle privilégie l'entrée « structures » (selon les types de SIAE) plutôt qu'une entrée au regard des personnes concernées.

- La qualité du diagnostic gagnerait également à analyser la situation des personnes à partir de leurs atouts, de leurs compétences quand, aujourd'hui, elles ne sont « regardées » qu'au travers du prisme de leurs difficultés, de leur statut précaire (DELD, RMI,...) et de leurs « manques »
 - Or, si des freins sont effectivement à lever pour favoriser l'insertion durable, ils ne sont pas nécessairement « inhérents » à la personne mais peuvent également être liés au contexte local (faible recrutement des seniors dans les entreprises du territoire, manque d'emploi féminin, discriminations raciales à l'embauche...). Par ailleurs, c'est d'abord à partir du « potentiel », (aptitudes, compétences et motivation des personnes) que les SIAE bâtissent leur accompagnement. Les freins identifiés ne constituent donc pas le cœur de l'identité des personnes en insertion, leur potentiel étant le véritable point d'appui de l'accompagnement réalisé.

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



- En outre, les diagnostics doivent veiller à intégrer une dimension sociale afin d'équilibrer une approche qui risquerait d'être exclusivement économique.

4. La composition du CDIAE et la participation active de ses membres, facteur clef d'un pilotage performant de l'IAE

Pour renforcer la dynamique des CDIAE et la mobilisation de leurs membres, jugées globalement peu satisfaisantes, des axes de progrès ont été évoqués :

- Il conviendrait d'envisager plus de souplesse dans les modalités de composition / nomination des membres (prévoir des sièges ouverts et libres, au-delà des membres de droit) afin de pouvoir ajuster la composition aux réalités territoriales.

Ainsi, la question de la participation de représentants d'instances intercommunales constitue un enjeu intéressant dans la perspective de l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics.

La reconnaissance des SIAE comme des partenaires à part entière de la **société civile** par la participation de leurs représentants au sein du CDIAE apparaît comme une attente clef des représentants des structures : ils craignent en effet une relégation de leur fonction à un statut purement « technique ». Leur rôle de « générateurs » d'innovations appropriables par les acteurs économiques est ainsi également évoqué.

- La nécessité de trouver des solutions pour mobiliser les es partenaires sociaux, et notamment les représentants des acteurs économiques, est réaffirmée. Une piste est notamment évoquée :
 - Solliciter les interlocuteurs de « branches », de filières, via des fédérations qui pourraient percevoir un intérêt à participer à une instance telle que le CDIAE (besoins de recrutement par exemple)

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



5. Le cahier des suites, les attentes et remarques

Trois principales attentes ont été exprimées :

- Les collectivités territoriales doivent être représentées lors des Assises nationales afin de construire un point de vue partagé avec elles sur l'IAE.
- Les services de l'Etat (DDTEFP) et de Pôle Emploi sont les seuls partenaires pérennes des SIAE sur les territoires : l'Etat doit continuer à garantir cette pérennité, notamment par le maintien d'une présence des services déconcentrés à l'échelon départemental.
- Les têtes de réseau de l'IAE ont besoin d'outils et de moyens pour assurer la pérennité et le renforcement du maillage territorial des SIAE.

En partenariat avec :



Avec le soutien de :

